

LES 7 ET 8 MARS... ET APRÈS

ON ARRÊTE TOUT·E·S

❖ UNE MOBILISATION HISTORIQUE ! ❖

Grâce à notre mobilisation exceptionnelle, le gouvernement n'a pas obtenu de majorité pour voter sa réforme des retraites à l'Assemblée nationale. Il faut maintenant franchir un nouveau cap de mobilisation pour obtenir le retrait de ce projet. Les organisations syndicales appellent à **mettre le pays à l'arrêt le 7 mars**. Partout où c'est possible, la CGT appelle les salarié·es à se réunir pour **reconduire la grève**. **Le 8 mars, c'est la grève féministe** pour l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'occasion de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Cela passe notamment par la revendication d'une réduction du temps de travail et par le droit à retraite dès 60 ans avec une carrière complète pour permettre aux hommes comme aux femmes d'avoir du temps pour leur famille.

LA VICTOIRE DÉPEND DE NOUS

L'enjeu n'est pas de soutenir quelques secteurs qui se mettraient en grève. L'objectif, c'est que nous soyons le plus nombreux et nombreuses à faire grève. **Montrons que sans nous, le pays ne peut pas tourner**.

Démontrons que c'est notre travail qui crée des richesses. Cadres et professions intermédiaires et techniciennes, notre mobilisation a un effet d'entrainement important sur les autres salarié·es. Annonçons à nos équipes que nous serons en grève pour les engager à entrer dans l'action !

LE DROIT DE GRÈVE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Tout salarié, quel que soit son statut (CDI, CDD, alternant...) ou ses responsabilités professionnelles (managers, cadres...) a le droit de faire grève. Toute sanction est interdite. Pour faire grève, pas besoin de prévenir à l'avance. Un simple mail à votre employeur le jour-J pour lui dire que vous êtes en grève suffit. L'idéal est de se réunir entre salarié·es (si besoin en visio) pour voter la grève et sa reconduction. et sa reconduction.



UNE RÉFORME INJUSTE ET SEXISTE

Tout le monde perdant

Aujourd'hui, les cadres partent à 63 ans en moyenne. Avec ce projet, les salarié·es devraient travailler beaucoup plus longtemps. Pourtant, l'espérance de vie en bonne santé stagne à 64 ans en moyenne.

- L'âge d'ouverture des droits serait augmenté de 3 mois chaque année dès la génération 1961. Il ne serait plus possible de partir avant 64 ans pour celles et ceux nés après 1968.
- Il faudrait avoir cotisé 43 annuités pour toutes celles et ceux né·es à partir de 1965.
- Les départs anticipés pour pénibilité, carrières longues ou régimes spéciaux seraient reportés de deux ans.

Un recul majeur

Seules 35 % des personnes de plus de 60 ans sont en emploi. Reporter l'âge de départ n'augmenterait pas l'emploi des seniors mais accélèrerait la chute du niveau des pensions, déjà sévèrement amputées par les précédentes réformes.

Pour un cadre du privé, sa pension totale représentait :

- 72 % du salaire de fin de carrière il y a 40 ans,
- contre 67 % aujourd'hui...
- Ce sera 51 % dans 40 ans.

(Source: AGIRC-ARRCO).

« Les femmes seront un peu pénalisées par la réforme des retraites »

FRANCK RIESTER, MINISTRE

Une réforme sexiste

Aujourd'hui, les femmes ont une pension de droit direct inférieure de 40 % à celle des hommes (-60 % pour les femmes cadres !) et elles sont plus nombreuses à partir à 67 ans.

Au lieu de résoudre ces inégalités, la réforme va encore plus défavoriser les femmes :

- L'allongement de la durée de cotisation pénalise encore plus les femmes, qui ont des carrières plus courtes du fait des enfants. Aujourd'hui déjà 40 % des femmes partent à la retraite avec une pension amputée car elles n'ont pas validé toutes leurs annuités. Qu'est ce que ce serait après la réforme !
- Le report de l'âge de départ neutralise l'apport des majorations pour enfants : les 120 000 femmes qui partent chaque année à 62 ans grâce à leurs majorations devraient désormais attendre 64 ans !
- Le minimum de pension à 1200 € est conditionné à une carrière complète travaillée à temps plein rémunérée au SMIC, trois conditions excluantes pour les femmes qui seraient 40 % à toucher une pension inférieure à 1200 €
- L'impact de la pension de réversion grâce à laquelle les inégalités de pension passent de 40 % à 28 %, va progressivement se réduire. En effet, elle reste limitée aux couples mariés, une condition de moins en moins remplie par les nouvelles générations. Il faut au contraire l'ouvrir aux couples pacsés !

L'égalité salariale, la solution

D'après l'INSEE, les femmes gagnent en moyenne 28 % de moins que les hommes. Une étude de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) démontre qu'à terme, l'égalité salariale permettrait d'augmenter de 20 % les pensions des femmes tout en dégageant près de 6 milliards de ressources supplémentaires. Il s'agit d'un chiffre a minima, ne prenant en compte que la retraite de base des salariés du privé. En incluant les fonctionnaires, les régimes spéciaux et les retraites complémentaires Agirc-Arrco, l'égalité salariale permettrait de financer l'ensemble du déficit invoqué par le gouvernement pour justifier sa réforme.

Une question de courage face au blocage du patronat :

- Sanctionner les entreprises qui discriminent et modifier en profondeur l'index égalité salariale
- Revaloriser les métiers féminisés, qui, à qualifications équivalentes, sont moins bien payés que les métiers masculinisés
- Mettre fin au plafond de mère et aux discriminations de carrière qui pénalisent les femmes en intégrant dans les bilans sociaux un indicateur de suivi obligatoire des déroulements de carrière
- Mettre en place un service public d'accueil de la petite enfance et de prise en charge des personnes dépendantes pour socialiser les tâches domestiques
- Réduire le temps de travail et mettre fin au présentéisme pour permettre à toutes et tous d'exercer des responsabilités professionnelles tout en ayant une vie de famille

7 ET 8 MARS 2023

